

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR BERNARD LAFON
RESPONSABLE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU
TARN ET DE LA GARONNE**

A.D Pers. n° 2009-114

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

CONSIDERANT le décès de Madame Nadine BALOCCHI au 1er janvier 2009 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté départemental Pers. n° 08-750 du 27 mars 2008 relatives à la délégation de signature conférée à Madame Nadine BALOCCHI en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard LAFON sont abrogées à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général.

Fait à Montauban,
le 30 janvier 2009

Le Président,

*
* *